

## Loi de Finances 2007

### La Carac poursuit son action en faveur des anciens combattants

Paris, le 25 octobre 2006

**La Carac, mutuelle d'épargne et de retraite, mobilise les parlementaires et les ministres concernés pour permettre le maintien du pouvoir d'achat des anciens combattants et victimes de guerre, qui ne cesse de se dégrader avec l'inflation. Dans cette optique, la Carac défend la revalorisation du plafond majorable de la Retraite Mutualiste du Combattant et demande que le nombre de points d'indice soit porté à 130 dans le cadre du projet de loi de finances 2007.**

#### **La Carac, engagée auprès des anciens combattants et victimes de guerre**

Dans le cadre de la défense des intérêts des combattants, anciens et actuels, la Carac mène plusieurs actions auprès des pouvoirs publics. Ainsi, le 5 octobre dernier, les mutuelles de l'UFAC ont décidé de convaincre les députés de déposer un amendement parlementaire, notamment par l'envoi de courrier. Le budget relatif aux pensions des anciens combattants du projet de loi de finances pour 2007 sera examiné en première lecture par l'Assemblée Nationale, le 15 novembre. Cette action est relayée en région par les délégués bénévoles de la Carac, qui oeuvrent pour la sensibilisation de l'opinion au droit à réparation et pour la solidarité envers le monde combattant.

#### **Un devoir de reconnaissance de la nation envers les anciens combattants et victimes de guerre**

Au nom du droit à réparation pour les anciens combattants et les victimes de guerre, mais aussi en faveur des 15 000 militaires français aujourd'hui exposés en opérations extérieures, la Carac demande aux parlementaires et aux ministres concernés de porter le nombre de points d'indice à 130 dans le cadre du projet de loi de finances 2007. A travers cette revalorisation, la Carac souhaite lutter contre la dégradation du niveau de vie des anciens combattants, lesquels représentent un poids économique et social important, à travers leurs activités de mémoire, d'action sociale et de consommation.

En 1996, l'Etat s'était engagé pour atteindre les 130 points, objectif commun fixé par les parlementaires et les mutuelles. Malgré le soutien réitéré du ministre délégué aux Anciens Combattants, cet objectif n'a pas été atteint et le nombre de points d'indices demeure gelé à 122,5 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 (cf. tableau ci-dessous), alors que l'inflation a augmenté de 1,93 % par an durant cette même période. Depuis cette date, les évolutions du plafond majorable ne résultent que de la revalorisation de la valeur du point des pensions militaires d'invalidité (PMI).

Année	Nombre de points d'indice retenu	Valeur du point des pensions militaires d'invalidité (PMI)	Valeur du plafond majorable
2003	122,5	12,82 €	1 570 €
2004	122,5	12,89 €	1 579 €
2005	122,5	12,89 €	1 579 €
2006	122,5	13,13 €	1 608 €

*« Pour la Carac, favoriser cette revalorisation, c'est avant tout affirmer la nécessité de la reconnaissance de la nation envers le monde combattant, rappelle Jacques Goujat, le président de la Carac. En défendant la Retraite*



*Mutualiste du Combattant, nous perpétuons l'esprit mutualiste et la solidarité intergénérationnelle de nos fondateurs. Mais cette revalorisation s'inscrit aussi dans le souci de transmettre cette information aux nouvelles générations de militaires français engagés sur les territoires des opérations extérieures, potentiellement éligibles à la Retraite Mutualiste du Combattant. Rappelons également qu'aujourd'hui plus de 36 000 hommes des forces françaises défendent la paix et la sécurité hors de métropole, dont près de 15 000 s'exposent chaque jour sur les terrains des opérations extérieures. »*

### **La Retraite Mutualiste du Combattant – Quelles perspectives ?**

Le potentiel de souscripteurs à la Retraite Mutualiste du Combattant est de près de 3 millions d'anciens combattants et de victimes de guerre. Mais beaucoup ignorent encore leurs droits puisqu'on estime à environ 600 000 le nombre d'adhérents à la Retraite Mutualiste du Combattant, dont 300 000 à la Carac. Tout en poursuivant sa politique de résultats au bénéfice de tous ses adhérents, la Carac entend porter ses efforts sur l'accueil dans ses rangs de nouvelles générations, qui assurent, sous le drapeau français ou celui des Nations-Unies, la paix et la sécurité dans différentes régions du monde.

### **La Carac**

*La Carac - mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité - propose une gamme de solutions adaptées dans les domaines de l'épargne, de la retraite et de la prévoyance.*

*À travers un réseau de 56 sites d'accueil répartis sur le territoire national, le grand public peut profiter du savoir-faire de la Carac en matière de retraite par capitalisation. Ce savoir-faire, elle l'a acquis depuis 1924 à travers la Retraite Mutualiste du Combattant, marché sur lequel elle occupe la place de leader. La Carac gère aujourd'hui pour le compte de ses adhérents plus de 300 000 garanties et un actif d'environ 6 milliards d'euros.*

*Pour plus d'information, veuillez consulter le site : [www.carac.fr](http://www.carac.fr)*

### **Contacts presse**

Carac  
Javotte Thierry  
Tél. : 01 55 61 55 82  
Courriel : [jthierry@carac.fr](mailto:jthierry@carac.fr)

i&e Consultants  
Marina Boyer  
Tél. : 01 56 03 14 67  
Courriel : [mboyer@i-et-e.fr](mailto:mboyer@i-et-e.fr)